

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



11 octobre 2022



Le succès conforté des certifications de la branche des services de l'automobile

Dans son dernier Autofocus, l'Observatoire des métiers des services de l'automobile actualise les données relatives aux certifications de la branche, du nombre d'inscrits à leurs taux d'insertion professionnelle. Les résultats de l'enquête démontrent la force de ces dispositifs spécifiques, ajustés aux réalités du terrain et à l'évolution des métiers, en particulier pour la formation en alternance : la majorité des sortants trouve un emploi dès la fin de la formation et 93% des titulaires d'une certification sont en poste dès les six mois suivants.

Des formations plébiscitées

4 940 personnes étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile s'achevant en 2021, dont 71% en alternance ; les autres voies d'accès concernaient les demandeurs d'emploi (14%), la formation continue (14%) et la VAE (0,5%). Au total, 88% des présents aux examens ont obtenu leur certification. L'enquête rapporte enfin que 93 % des sortants d'une certification de la branche ont dit être satisfaits de leur formation, soulignant ainsi la qualité des formations dispensées par les organismes de formation ainsi que de l'accompagnement des entreprises.

L'alternance, voie royale pour l'insertion professionnelle

Alors que l'alternance représente le plus grand nombre d'inscrits dans les certifications de la branche, les indicateurs attestent une nouvelle fois la performance de cette modalité de formation : **six mois après la fin de la formation, le taux d'insertion de l'ensemble des sortants en alternance s'élève à 91% et grimpe jusqu'à 93% pour les titulaires de la certification.** Cette dernière donnée marque d'ailleurs une hausse notable (+ 5 points) par rapport à 2020.

« L'insertion professionnelle se profile dès la formation grâce aux dispositifs de certification. Parmi les titulaires de la certification embauchés dans les six mois suivant la fin de la formation, 67% le sont par leur entreprise formatrice » souligne Marie-Sophie Girardin, responsable projets à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, auteure de l'enquête.

Enfin, si le taux d'insertion des non titulaires de la certification s'avère évidemment plus faible que celui des titulaires (- 11 points), il reste néanmoins très élevé et bien supérieur au taux d'emploi des années précédentes : 82 % en 2021, contre 70% en 2020 et 75% en 2019.

Un tremplin pour les demandeurs d'emploi

Chez les demandeurs d'emploi, le taux d'insertion professionnelle six mois après la fin de la formation s'élève à 66 % pour tous les sortants et à 69 % pour les titulaires de la certification. « C'est un taux



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



légèrement inférieur à ceux des personnes en contrat d'alternance, mais il reste conséquent, car l'objectif d'insertion est plus complexe : le public concerné est parfois éloigné de la sphère professionnelle ou en reconversion avant d'entrer en formation » poursuit Marie-Sophie Girardin.

Actualités Certifications 2021/2022

En tant qu'organisme certificateur de la branche des services de l'automobile, l'ANFA est missionnée par les partenaires sociaux pour concevoir des dispositifs spécifiques certifiants et dépose le cas échéant les demandes d'enregistrement des certifications au Répertoire National (RNCP) auprès de France Compétences, qui a enregistré à ce jour 20 certifications de la branche au RNCP.

Pour répondre aux nouveaux besoins de la branche, l'ANFA a par exemple élaboré quatre nouveaux CQP : « Opérateur de Vérification des Dispositifs Embarqués », « Conseiller Livraison en Véhicules », « Conseiller technique expert cycles » et « Chef d'atelier cycles ».

Néanmoins le CQP (certificat de qualification professionnelle) n'est pas le seul dispositif de certification de la branche. Il existe également le Titre à Finalité Professionnelle, accessible en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage. L'ANFA est au cœur du dispositif pour accompagner l'évolution de certaines certifications en Titres à Finalité Professionnelle. « A ce jour, 8 CQP ont été transformés en Titre à Finalité Professionnelle, ce qui concerne plus d'un titulaire sur deux, en 2021. » indique Marie-Sophie Girardin. En 2021, deux CQP ont évolué vers des Titres à Finalité Professionnelle – « Réceptionnaire après-vente véhicule léger » et « Mécanicien automobile » – et, en 2022, deux nouveaux Titres à Finalité Professionnelle ont été enregistrés au RNCP : « Conseiller de vente pièces de rechange et accessoires » et « Carrossier peintre ».

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés.